



CC de Gatine et Choisilles (Siren : 243700432)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Antoine-du-Rocher
Arrondissement	Tours
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/12/1999
Date d'effet	09/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Alain Anceau

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Le Chêne Baudet
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37260 ST ANTOINE DU ROCHER
Téléphone	02 47 29 81 00
Fax	02 47 29 81 04
Courriel	ccgc.secretariat@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 373
-----------------------------	--------

Densité moyenne 56,73

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Beaumont-la-Ronce (213700214)	1 198
37	Cerelles (213700479)	1 248
37	Charentilly (213700594)	1 202
37	Neuillé-Pont-Pierre (213701675)	1 952
37	Pernay (213701824)	1 156
37	Rouziers-de-Touraine (213702046)	1 253
37	Saint-Antoine-du-Rocher (213702061)	1 575
37	Saint-Roch (213702376)	1 245
37	Semblançay (213702459)	2 169
37	Sonzay (213702491)	1 375

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Déchetterie et centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée). Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,</i> - Autres actions environnementales <ul style="list-style-type: none"> - <i>Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les espaces naturels sensibles qui ont une notion de biodiversité à sauvegarder pour notre territoire reconnus par le biais d'organismes agréés.</i> - <i>Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'immeubles voués à l'éducation à l'environnement.</i> - <i>Création, entretien et gestion de circuits de randonnées pédestres communautaires (selon tableau joint - annexe 3).</i> - <i>Actions inscrites dans la charte d'environnement établie par le Pays Loire Nature concernant le territoire de la communauté de communes de Gâtine et Choissilles.</i> - <i>Actions inscrites dans le cadre de l'intégration paysagère autoroutière au titre du 1% paysager.</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>Politique en faveur de la petite enfance, enfance jeunesse : Coordination des actions et acteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse.</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Petite enfance : la communauté exerce la compétence petite enfance. A ce titre, elle assure les actions suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Création, aménagement, entretien, gestion et animation de relais d'assistantes maternelles (RAM),</i> - <i>Création, aménagement, entretien, gestion et animation des structures multi-accueil recevant des enfants de moins de six ans,</i> - <i>Enfance : la communauté exerce la compétence enfance. A ce titre, elle assure les actions suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accueil sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans, hors accueil périscolaire NB : le temps périscolaire étant étenendu comme immédiatement avant ou après l'école soit : le temps de transport scolaire, la période d'accueil avant la classe, le temps de restauration à l'école, puis, après la classe : les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives.</i> - <i>Jeunesse : - Elaboration d'un projet éducatif communautaire - Coordination du CETJS (Contrat Educatif</i>

Territorial Jeunesse et Sports) du territoire - Accueil de loisirs, avec ou sans hébergement, des jeunes de 11 à 17 ans, associatifs ou non pendant les vacances scolaires Accueil sans hébergement, des jeunes de 14 ans à 17 ans, pendant la période scolaire sur des sites communaux et information sur ces actions.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Etudes, acquisition, création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et touristiques d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les zones d'activités existantes ou à créer d'une surface au moins égale à un hectare.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions économiques d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire: - les acquisitions, aménagements, entretien et gestion des bâtiments industriels, commerciaux ou artisanaux en vue de l'implantation d'entreprises sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, - à l'extérieur des zones d'activités communautaires : acquisitions ou constructions, aménagement, entretien et gestion d'ateliers relais destinés à l'installation d'entreprises, - aides à l'implantation de PME, d'entreprises artisanales ou commerciales comportant six salariés et plus, - aides au financement des projets immobiliers dans le cadre de contrat de crédit-bail ou de location vente. Subventions d'études et promotion de communication des énergies renouvelables et du développement soutenable dans le domaine économique.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

création aménagement, entretien et gestion ou réhabilitation des équipements culturels d'intérêt communautaire; ces équipements devant être utilisés par trois communes au moins.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements ou réhabilitation des équipements sportifs d'intérêt communautaire; sont d'intérêt communautaire les équipements utilisés par trois communes au moins.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Recrutement et gestion des intervenants musicaux et culturels dans le cadre des actions programmées par la communauté de communes au bénéfice de trois communes au moins - - Organisation et l'aide à l'organisation d'actions et d'évènements à caractère sportif et culturel de rayonnement communautaire (pour le tournoi, la scénoféerie, le comité de jumelage, l'école de musique intercommunale Neuillé-Pont-Pierre / Neuvy-le-Roi). - Acquisition, entretien et mise en commun de matériels, ces matériels devant être utilisés par trois communes au moins.

- Activités sportives

- Recrutement et gestion des intervenants sportifs, dans le cadre des actions programmées par la communauté de communes au bénéfice de trois communes au moins. - Acquisition, entretien et mise en commun de matériels, ces matériels devant être utilisés par trois communes au moins.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC d'une superficie au moins égale à un hectare, à vocation économique et les ZAC que la communauté destine à recevoir des aménagements et des équipements publics (équipements culturels, sportifs et services à la population).

- Constitution de réserves foncières

- constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté dans le domaine du développement économique et dans le domaine d'application du PLH.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les voiries de liaison entre les communes autres que départementales ainsi que les voiries de raccordement de la communauté en direction des centres d'activités périphériques selon le tableau (annexe 1 jointe aux statuts) - Création, aménagement, entretien et gestion de circuits de cyclotourisme d'intérêt communautaire selon le plan (annexe 2 jointe aux statuts)*

Développement touristique

- Tourisme

actions économiques dans le domaine touristique - équipements touristiques d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements à réaliser sur le territoire de la communauté de communes (syndicat d'initiative, office de tourisme, bureau d'informations touristiques) - aides aux projets privés liés à l'hébergement touristique et projets ayant un impact touristique (parc de loisirs)

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

P.L.H. (Programme Local de l'Habitat)

- Politique du logement social

programme de logement d'urgence et/ou de dépannage : construction, acquisition, réhabilitation et gestion

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées mise en place d'un fichier offres - demandes

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat)

Autres

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Mise en œuvre des préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, gestion de sites d'accueil.

- Autres

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes pourra effectuer, des prestations de service à titre accessoire, pour le compte des communes adhérentes, des collectivités ou établissements publics intercommunaux extérieurs dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
37	S Mixte du Pays Loire Nature Touraine (253752919)	SM ouvert	44 200
37	SM Touraine Propre (253703128)	SM ouvert	508 044

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)